

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

6 route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 08

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 7596-2021/1-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2021  
N° 7-2021/RAP-COM

**RAPPORT**  
**des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et**  
**du personnel et de la réglementation générale (BFP-PRG) du lundi 1<sup>er</sup> février 2021**

Le **lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 14 heures 35**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du personnel et de la réglementation générale (BFP-PRG) se sont réunies conjointement sous la présidence de Mme Naïa Wateou, rapporteur de la commission PRG et de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 79749-2020/1-ACTS** : projet de délibération fixant les redevances d'utilisation de l'auditorium du centre administratif de la province Sud, de l'hémicycle et du hall d'honneur de l'hôtel de la province Sud.

**Présents** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

**Membres de la commission PRG** :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Magali Manuohalalo, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Absents** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué.

**Membre de la commission PRG** :

M. Aloïsio Sako.

**Procurations\*** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot ;  
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Membres de la commission PRG** :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Léa Tripodi.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission PRG.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers** :

Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga et Mme Aniseta Tufele.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Laurent Bourdon, directeur de la maison des services publics de l'intérieur (MSPI/SG) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

Mme Cynthia Houdard, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Mélyssa Julia, chef du service du développement des carrières du conseil et des relations sociales (SDCCRS/DRH) ;

M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;

Mme Christelle Lopere, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Patricia Pedre, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

**Projet de texte inscrit à l'ordre du jour**

- **rapport n° 79749-2020/1-ACTS** : projet de délibération fixant les redevances d'utilisation de l'auditorium du centre administratif de la province Sud, de l'hémicycle et du hall d'honneur de l'hôtel de la province Sud.

A l'instar de l'auditorium du centre administratif de la province Sud (CAPS), il a été acté de permettre également la mise à disposition de l'hémicycle et du hall d'honneur de l'hôtel de la province Sud (HPS).

Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération fixant les redevances d'utilisation de l'auditorium du CAPS, de l'hémicycle et du hall d'honneur de l'HPS.

De plus, il est proposé une grille de tarification pour l'auditorium avec des prix alignés sur ceux de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Il a été appliqué une proportionnalité entre les tarifs proposés pour l'hémicycle et le hall d'honneur.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.*

\*\*\*

**Examen du projet de délibération :**

**Article 1** : Avis favorable de la commission.

Mme Khac a questionné sur la possibilité de louer les espaces proposés afin d'organiser des meetings politiques. En réponse, M. Pannier a indiqué qu'il n'est pas envisagé de mettre à disposition les locaux du centre administratif (CAPS) et de l'hôtel de la province Sud (HPS) pour des meetings politiques. M. Brial a ajouté que par principe, ce type d'événement politique ne devrait pas être effectué dans les locaux de la province Sud.

Mme Julié s'est interrogée sur les raisons qui ont amené à élaborer ce projet de texte. M. Pannier a expliqué que la délibération actuelle ne fixe que les redevances pour l'auditorium du CAPS. Ici, le projet de texte permet de définir également les redevances pour l'hémicycle, et la surface partielle et totale du hall d'honneur de l'hôtel de la province Sud.

Ensuite, Mme Julié a demandé à savoir si le congrès de la Nouvelle-Calédonie et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sont soumis à une redevance pour avoir utilisé régulièrement l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud. M. Pannier a répondu qu'il a été prévu explicitement que l'accueil du congrès de la Nouvelle-Calédonie et du CESE soit gratuite, d'autant que ces deux institutions prennent en charge les frais annexes de sécurité.

Suite à ces propos, Mme Julié a indiqué que très peu de structures seront soumises à cette tarification. En effet, d'une part, le projet de texte prévoit que seules les personnes morales de droit public et les associations seront concernées. D'autre part, la mise à disposition des espaces du CAPS et de l'HPS pour ces organismes pourra s'effectuer à titre gratuit si l'utilisation des salles poursuit un but d'intérêt général. A cela, M. Pannier a répondu qu'il existe bien des organismes qui sont intéressés pour louer les différents espaces et qui seront soumis à une redevance. Il a ainsi pris comme exemple la CAFAT qui a requis le hall d'honneur pour effectuer la cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail à ses employés. De plus, M. Favreau a ajouté que les ligues sollicitent également la province Sud pour organiser leurs assemblées générales dans l'auditorium du CAPS.

Par ailleurs, M. Sao a souhaité savoir si la surface partielle du hall d'honneur comprend la terrasse extérieure. M. Ladrech a indiqué que cette information sera apportée ultérieurement (*NB : la terrasse n'est incluse qu'en cas de location totale du hall d'honneur*).

Puis, Mme Manuohalalo a demandé à connaître les modalités prévues lorsqu'une personne morale de droit public ou une association louant un des espaces dégrade le matériel appartenant à la province Sud. Sur ce point, M. Ladrech a précisé que la province Sud dispose de son propre assureur mais la collectivité requiert du demandeur une attestation de responsabilité civile pour couvrir les dégâts matériels qui pourraient être occasionnés.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

#### Article 2 :

Un amendement oral a été proposé par l'exécutif pour retirer du tableau la mention « *(au-delà de 18 h 00)* » après la mention « *4 000 francs CFP HT/h* » concernant les frais de gardiennage lors de la mise à disposition de la surface partielle (100 m<sup>2</sup>) du hall d'honneur HPS le week-end et les jours fériés. L'article 2 est donc modifié comme suit :

**ARTICLE 2** : Les redevances mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération sont établies comme suit :

<u>Salles</u>	<u>Forfait &lt; 4h</u>	<u>Forfait &gt; 4 h</u>	<u>Frais de gardiennage (toute heure entamée est due)</u>
<b>Auditorium CAPS</b> du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 7 h 30 à 22 h 00	22 500 francs CFP HT	36 800 francs CFP HT	3 000 francs CFP HT/h (au-delà de 18 h 00)
<b>Hémicycle HPS</b> du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 7 h 30 à 22 h 00	22 500 francs CFP HT	36 800 francs CFP HT	3 000 francs CFP HT/h (au-delà de 18 h 00)
<b>Hémicycle HPS</b> week-end et jours fériés de 7 h 30 à 22 h 00	30 000 francs CFP HT	50 000 francs CFP HT	4 000 francs CFP HT/h
<b>Surface partielle (100 m<sup>2</sup>) du hall d'honneur HPS</b> du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 7 h 30 à 22 h 00	22 500 francs CFP HT	36 800 francs CFP HT	3 000 francs CFP HT/h (au-delà de 18 h 00)
<b>Surface partielle (100 m<sup>2</sup>) du hall d'honneur HPS</b> week-end et jours fériés, de 7 h 30 à 22 h 00	30 000 francs CFP HT	45 000 francs CFP HT	4 000 francs CFP HT/h
<b>Surface totale (425 m<sup>2</sup>) du hall d'honneur HPS</b> du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 18 h 00 à 22 h 00	30 000 francs CFP HT		3 000 francs CFP HT/h
<b>Surface totale (425 m<sup>2</sup>) du hall d'honneur HPS</b> week-end et jours fériés, de 7 h 30 à 22 h 00	30 000 francs CFP HT	50 000 francs CFP HT	4 000 francs CFP HT/h

Avis favorable de la commission sur l'article ainsi amendé.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Articles 3 à 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

**Commission BFP :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération ainsi amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

**Commission PRG :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération ainsi amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).**

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, les rapporteurs des commissions ont clôturé la réunion à 14 heures 40.

**Le rapporteur de la commission du  
personnel et de la réglementation  
générale,  
présidente de séance**



**Naïa Wateou**

**Le rapporteur de la commission du  
budget, des finances et du patrimoine,  
président de séance**



**Julien Tran Ap**